

Séance du 29 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni dans les conditions prescrites par la loi, en mairie de Kédange-sur-Canner, sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Sont présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Patricia SEMINERIO, Christian KLEIN, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Chantal AUBURTIN procuration à Jean KIEFFER, Alain ANTOINE procuration à Franck CORPLET, Nathalie PEREZ procuration à Stéphane LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation.

L'ordre du jour est définitivement adopté comme suit :

- (1) CCAM : statuts – devenir de la compétence « services d'accueils périscolaires »**
- (2) Règlements et tarifications des « services d'accueils périscolaires »**
- (3) Convention avec l'ADEPPA**
- (4) Convention de reconstruction du collège : application de la convention avec le Département**
- (5) Demande de subvention pour la bibliothèque municipale**
- (6) MATEC - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**
- (7) Contrat de maintenance du réseau informatique**
- (8) Autorisation d'attribuer des secours sur le budget communal**
- (9) Commission Consultative de Communication**
- (10) Ligne de trésorerie**
- (11) Service civique – recrutement**
- (12) Nettoyage des écoles / Attribution de travaux**

L'ordre du jour est abordé :

(1) CCAM : statuts – devenir de la compétence « services d’accueils périscolaires »

Vu la délibération du 24 mai 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant rétrocession aux communes de la compétence « services d’accueil périscolaires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’approuver en des termes identiques l’ensemble de la délibération du Conseil communautaire du 24 mai 2016, référencée D2016 05 24CCAM48, ci-dessus visée, à l’unanimité.

(2) Règlements et tarifications des « services d’accueils périscolaires »

Après avoir entendu le rapport de l’Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les règlements et les tarifications des services d’accueil hors temps scolaire, à l’unanimité.

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H30 à 08H15	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H45 à 08H15	2,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 16H30	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 17H30	4,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 18H30	5,00 €
Vendredi après ateliers	17H30 à 18H30	3,00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11H45 à 13H30	8,00 €

Etude surveillée

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi	15H30 à 16H30	3,00 €

Ateliers de pratiques éducatives

Jours	Horaires	Tarification
Vendredi	15H30 à 17H30	4,00 €

(3) Convention avec l’ADEPPA

Vu la délibération du 24 mai 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant rétrocession aux communes de la compétence « services d’accueil périscolaires ».

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 pour l’année scolaire 2016/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’accepter la convention proposée par l’Association Départementale d’Education Populaire et de Plein Air (A.D.E.P.P.A.) 57640 VIGY, portant livraison de repas en containers chauds ou froids normalisés, pour un effectif prévisionnel de 15 enfants, sur la base d’un prix unitaire de 4,75€ TTC, et autorise le Maire à la signer, à l’unanimité.

(4) Convention de reconstruction du collège : application de la convention avec le Département Vu la convention relative la reconstruction du collège de KEDANGE SUR CANNER, notamment son article 7 ;

Vu la lettre du Président du Conseil départemental en date du 20 juin 2016 portant proposition de transférer à l'euro symbolique dans le patrimoine communal une liste de parcelles d'une contenance totale de 1ha90a28ca.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au transfert à l'euro symbolique d'une liste de parcelles suite à l'arpentage contradictoire réalisé contradictoirement par les deux collectivités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider ce transfert portant les parcelles cadastrées section 8 n° 164/23, 168/23, 166/23, 163/23, et 160/22, de contenances respectives 1ha58a08ca, 16a56ca, 4a08ca, 11a20ca, 0a36ca, matérialisées sur le plan annexé, et autorise la Maire à signer l'acte administratif validant ce transfert rédigé par les services départementaux, à l'unanimité.

(5) Demande de subvention pour la bibliothèque municipale

Après avoir entendu le rapport de la Conseillère municipale responsable de la bibliothèque municipale relatif à la demande de subvention de la commune adressée au Conseil Départemental de la Moselle en faveur du développement de la bibliothèque municipale par la création ou remise à niveau des collections de base, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire cette subvention au budget communal 2016, et d'acquiescer les ouvrages correspondant au projet, à l'unanimité.

(6) MATEC - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la convention avec Moselle Agence Technique (M.A.T.E.C.) portant assistance technique à la commune pour la création d'un terrain de football synthétique pour un montant forfaitaire de 2100,00€ HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ladite convention, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(7) Contrat de maintenance du réseau informatique

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la consultation réalisée pour le contrat de maintenance du réseau informatique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de la société LBI SYSTEMS 54000 NANCY pour un montant annuel de 735,00 € HT pour une assistance de 10 heures déplacement compris, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(8) Autorisation d'attribuer des secours sur le budget communal

Vu la délibération du 30 mars 2016 portant dissolution du CCAS.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge des affaires sociales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à mandater des dépenses de secours sur le budget communal dans la limite de 1 000,00€, à l'unanimité.

(9) Commission Consultative de Communication

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'action municipale en matière de communication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'une Commission Consultative de Communication, présidée par le Maire, dont la composition est arrêtée comme suit : WEITTEN Marc, FREY Marie-Thérèse, CORPLET Franck, AUBURTIN Chantal, ACKERMANN Aïda, LE CHANTRE Jean-Marc, LEFEBVRE Stéphane, à l'unanimité.

(10) Ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au financement des projets d'investissement inscrits au budget 2016 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limite de cinquante mille EUROS (50 000,00 €), pour une durée de 1 an, auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont les caractéristiques sont : EONIA + marge 1,50 %, frais de dossier 200€, intérêts calculés *prorata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, sur la base annuelle de 360 jours, arrêtés et payables trimestriellement, à l'unanimité.

(11) Service civique – recrutement

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux entretiens menés avec les personnes ayant déposé leur candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de classer par ordre prioritaire les candidatures, et autorise le Maire à signer sur la base dudit classement toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en en place effective du service civique pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} septembre 2016, à l'unanimité.

(12) Nettoyage des écoles / Attribution de travaux

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge des Affaires scolaires relatif la consultation réalisée pour les travaux de nettoyage des écoles, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de la société ACROBRANCHE pour un montant de 2 980,00 € HT comme étant la plus avantageuse économiquement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

Avant de se séparer le Conseil Municipal entend une communication sur la mission de Coralie ZEMA recrutée en service civique, sur l'avancement de la négociation avec le Conseil Départemental relative au site de l'ancien collège qui assurerait à la commune le versement direct d'une soulte, le versement de la valeur de la mise à disposition de son emprise foncière de 260 000€ et un intéressement au résultat final de l'opération d'aménagement.

Consulté par le Maire sur la proposition de la CCAM de financer sur l'enveloppe communale la mise en sécurité du tronçon de voie piétonne entre la commune et la commune de Hombourg-Budange, le Conseil émet un avis favorable.

Le Maire informe de l'issue favorable de son intervention auprès du Préfet pour obtenir de la Poste qu'elle renonce à son projet de fermeture estivale du bureau de la commune du 18 juillet au 13 août, obtenue grâce à la présence d'un CADA et grâce au projet de Maison des Services Au Public (MSAP).

Le Maire indique au Conseil que des travaux d'entretien des espaces verts ont été partiellement confiés à un prestataire, et le projet de partenariat avec l'ESAT de Thionville pour l'entretien du parcours de santé. Au vu de ces données le Conseil émet un avis favorable au projet du Maire de ne pas modifier le tableau des emplois suite au décès d'un Adjoint Technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.